

DECISION COMMUNAUTAIRE 2023_025

Objet : Prolongation d'un bail avec l'entreprise Baudalet pour la location d'un entrepôt de stockage situé à Hazebrouck

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le président à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la décision n°2022/104 relative à la signature d'un bail avec l'entreprise Baudalet pour la location d'un entrepôt de stockage situé à Hazebrouck ;

Considérant la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative sur le territoire de la CCFI ;

Considérant que la Communauté de Communes de Flandre Intérieure souhaite disposer de locaux afin de stocker des contenants roulants pour une distribution aux habitants, entreprises et administrations de Flandre Intérieure ;

Considérant que l'entreprise Baudalet est propriétaire d'un immeuble à usage d'entrepôts et de bureaux situés à Hazebrouck (59190) ;

Considérant la nécessité de prolonger le bail au-delà de la date de fin initiale, prévue le 28 février 2023 ;

DECIDE

Article 1 : de prolonger le bail conclu avec l'entreprise BAUDELET pour la location des locaux sis 51 rue de la Chapelle à HAZEBROUCK (59190) pour une durée de 4 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Article 2 : ce bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 1 250 euros HT, soit 1 500 € TTC.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 1 mars 2023

Par délégation du Président,

Le Directeur Général des Services,

Franck DHELLIN

Une équipe au service du territoire



Communauté de Communes de Flandre Intérieure

222 bis rue de Vieux-Berquin - 59190 HAZEBROUCK - Tél. +33 3 74 54 00 59

www.cc-flandreinterieure.fr

